



**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT 2021-12**

**AVIS** est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le 16 août 2021, a adopté le règlement 2021-12 amendant le règlement de construction 2014-08 ainsi que le règlement 2014-14 dans le but d'en modifier certaines dispositions.

Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le 18 août 2021, a examiné ce règlement et l'a approuvé et déclaré conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de ce règlement le 20 août 2021.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement est entré en vigueur le 20 août 2021, conformément à la loi.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Me ANNIE LAFOND, notaire  
Greffière**